



N°11 Janvier 2003

## CHSM INFO

La lettre de la délégation des Finances CGT

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -

Site Internet : [www.finances.cgt.fr](http://www.finances.cgt.fr) - Mail : [finances@cgt.fr](mailto:finances@cgt.fr)

---

### EDITORIAL

Tout d'abord, permettez moi, cher(e)s camarades, de vous présenter, au nom de la délégation, nos meilleurs vœux syndicaux de luttés et de satisfaction sur nos revendications.

Après une année 2002 où nous avons assuré les comptes rendus des diverses réunions à travers « CHSM info », nous poursuivrons la diffusion des informations en 2003 en continuant d'enrichir le fichier des membres des CHS.

La diffusion par le net permet de tisser des liens avec de nombreux CHS et notre délégation intervient auprès de 2B, le bureau hygiène et sécurité au Ministère dès connaissance d'un problème signalé par vos soins.

Cette nouvelle année doit nous permettre de poursuivre l'amélioration des échanges entre CHS et CHSM.

Le module de formation des membres des CHS de deux jours « testé » à Montreuil en Octobre est opérationnel et nous construisons actuellement le plan de formation en fonction des disponibilités des uns et des autres ainsi que financières !

Quant à ce numéro onze de notre CHSM info, il est consacré au compte rendu du traditionnel CHSM de rentrée de Janvier ainsi que les pistes évoquées en matière de travail sur écran tracées lors de la première réunion de la commission de suivi du 10 Décembre 2002.

Conformément aux objectifs fixés collectivement au sein de la délégation, nous avons convié deux experts au CHSM dans l'optique d'aborder des points qui les concernaient ( JL D'Ambra pour la Sarthe et M. Basdevant pour les DRIRE) et ainsi impliquer plus de camarades en matière d'hygiène et sécurité.

Alors bonne lecture à tous et à bientôt de vous lire.

Pour la délégation  
Bruno PICARD

# FINANCES CGT

## C.H.S MINISTERIEL 21 JANVIER 2003

Premier CHSM de l'année 2003, cette réunion était, comme d'habitude, principalement consacrée au budget des CHS et du CHSM 2003 avec un certain nombre d'autres questions à l'ordre du jour :

- fiches de risques professionnelles
- bilan de la formation des membres des CHS réalisée par l'administration
- orientations pour les années 2003 et 2004
- présentation du budget alloué aux CHS-DI, aux CHSS et au CHSM en 2003
- Questions diverses  
.secrétaires animateurs  
.Beaulieu (suites de la réunion du comité de pilotage du 17.1.2003)

Dans notre déclaration liminaire, nous avons tenu, pour la première séance sous la présidence du nouveau DPMA, à rappeler les positions de la Fédération des Finances CGT en matière d'hygiène et sécurité :

- nous avons souhaité que l'instance du CHSM puisse poursuivre le travail entrepris en matière d'hygiène et sécurité qui a permis une amélioration des conditions de travail - certes insuffisantes - mais réelles pour la grande majorité des agents.
- C'est pourquoi nous avons souhaité le maintien actuel du nombre de réunions institutionnelles (dont acte par la DPMA) ainsi que des groupes de travail sur les rapports d'évolution des risques professionnels, inspection hygiène et sécurité, ergonomie et médecine de prévention.

En aparté, nous avons déploré, lors de ce CHSM, de ne pas pouvoir discuter du rapport sur l'évolution des risques 2001 dont l'étude est repoussée à un groupe de travail du 2.4.2003 !

Comment élaborer la note d'orientation sans disposer de ce rapport ?

Pourquoi un décalage aussi important entre le millésime et sa parution ?

Réponse DPMA : ce n'est pas voulu mais on a pas pu le faire avant ... !



- Sur le fond, la CGT souhaite que le concept de santé au travail soit pris en compte dans toutes ses dimensions dans les administrations et que celles-ci intègrent bien cette problématique dans leur démarche en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme-modernisation.

- nous avons rappelé, comme lors du dernier CHSM, notre condamnation de la marche forcée en ce qui concerne la généralisation de la réforme et la mise en place de la RTT sans créations d'emplois (sans préjudice des actuelles suppressions) et les conséquences pour la santé des personnels

A ce sujet, la montée en puissance des maladies psychopathologiques a retenu toute notre attention lors de l'examen du rapport de médecine de prévention (cf. lettre 10 du CHSM).

**Par ailleurs, sans reprendre l'ensemble des remarques sur le budget exposées lors du CHSM du 6.11.2002, nous avons tenu à condamner fermement la non augmentation des crédits hygiène et sécurité 2003 qui s'inscrit dans le cadre d'un budget contraint sans préjudice de la mise en application de la LOLF et ses conséquences possibles en cette matière.**

**Sur ce point, nous avons souhaité le report intégral des crédits 2002 non utilisés par les CHS sur 2003 car le retard de délégation des crédits a pu amener à un report conséquent aujourd'hui menacé par les annonces de gel budgétaire.**

La DPMA est d'accord mais attend le feu vert du budget : ; espérons que le feu ne passera pas au rouge !

Dont acte par la DPMA comme en 2002, souhaitons que cela se concrétise en 2003...

**En réponse aux diverses interventions liminaires, la DPMA** a indiqué que le maintien du niveau des crédits 2002 en 2003 était déjà une bonne chose au regard du contexte budgétaire actuel...

Quant à la LOLF, la DPMA a indiqué que rien n'était fixé pour le moment concernant l'hygiène et la sécurité mais que ce pourrait être un programme en tant que « politique transverse ».

Il nous a été assuré que l'autonomie de la politique hygiène et sécurité serait toujours assurée.

D'après la DPMA, la LOLF devrait permettre une meilleure utilisation des crédits et leur compte rendu ainsi qu'une plus grande coordination et lisibilité.

L'hygiène et sécurité constitue un cœur de mission au Ministère et nous sommes bien placés en ce domaine dans la fonction publique.

Nous entendons le rester dixit DPMA.

Sur la fusion des sous directions de l'action sociale et des relations sociales, il s'agirait de supprimer les doublons et de créer des synergies.

Espérons que ce ne sera pas l'occasion de supprimer des emplois mais nous en doutons fortement et que cela ne cache pas une volonté politique

de globaliser les crédits action sociale et hygiène et sécurité en vue de leur amputation.

## **I FICHES DE RISQUES PROFESSIONNELLES**

La DPMA a présenté le dispositif mis au point avec les directions et déterminant, à partir d'un recensement des postes à risques, les mesures de prévention collective et individuelles à mettre en œuvre ainsi que le suivi médical.

Ce travail s'inscrit dans le prolongement de celui figurant dans le rapport de médecine de prévention (cf. lettre 10).

Les fiches ainsi élaborées, après prise en compte de nos remarques, seront envoyées aux CHS pour discussion et enrichissement sur le plan local.

**Nous avons apprécié positivement le contenu des documents tout en insistant sur l'important effort de formation que cela peut générer au regard du nombre d'agents concernés dans chaque administration.**

**Ainsi des stages gestes et postures, secourisme ou prévention routière.**

**Au regard des crédits et des autres orientations 2003/2004, les CHS ne pourront faire face que dans une programmation pluriannuelle.**

**Il faut aussi clarifier ce qui ressort du rôle des directions et des CHS car certaines actions préconisées peuvent s'inscrire dans le cadre de mla formation initiale.**

**Par ailleurs, nous avons relevé des incohérences quant aux mesures de prévention préconisées qui diffèrent selon les administrations pour des métiers similaires voire identiques.**

Bonne note est prise par la DPMA qui rectifiera au besoin.

**D'autre part, nous souhaitons une bonne articulation de ces fiches avec la note du 18.1.2002 qui incitait les comités à discuter de fiches de risques professionnelles élaborées en 2001 et traitant des visites annuelles.**

## II-NOTE D'ORIENTATION 2003/2004

Cette note couvrira 2002/2003 et doit donc être articulée avec les orientations précédentes (note d'avril 2002 et lettre CHSM 4).

Ce document, adressé aux présidents des CHS, donne, comme les années précédentes, les axes principaux de la politique hygiène et sécurité au niveau ministériel reprenant les discussions autour des principaux rapports (hygiène et sécurité, médecine de prévention et ergonomie hormis celui relatif à l'évolution des risques).

**Le projet de note, qui sera enrichi des remarques des Fédérations sur l'archivage et l'ergonomie se situe dans la continuité des années antérieures.**

Il s'articule autour de trois thèmes :

- les méthodes de travail des CHS avec l'élaboration du programme annuel de prévention fondé sur une analyse fine des risques et l'importance du recours aux IHS et médecins de prévention
- les acteurs et les outils avec l'examen des fiches de risques professionnelles
- les thèmes à retenir : sécurité (électrique, incendie et amiante) ; santé (handicapés et prévention routière) ainsi que les conditions de travail (travail sur écran, éclairage et archivage)

Si nous avons, avec l'ensemble des fédérations, un accord global sur ces orientations, nous avons toutefois insisté sur la nécessité d'une évaluation des actions mises en œuvre par les CHS et l'élaboration d'un véritable programme de prévention qui devrait être communiqué à la DPMA.

Force est de constater qu'il existe un réel décalage entre les orientations données aux CHS par le CHSM et la réalité dans les départements.

**Pour ce qui est du risque routier, la CGT, s'est, comme en 2002, appuyée sur une note DPMA indiquant que d'autres actions de prévention seront menées et que le coût des stages au regard de leur intérêt pour les agents est à regarder de près...**

**Nous avons dénoncé les pressions exercées par les administrations sur les agents pour qu'ils utilisent leurs véhicules au lieu du rail par souci d'économie (« co-voiturage » à la DIRCOFI Ouest.**

**Nous avons, de nouveau, particulièrement insisté sur la nécessité de rappeler les conduites à tenir en matière de travaux immobiliers, en particulier les prescriptions réglementaires, ainsi que sur l'association des personnels aux projets les concernant.**

**La CGT a, à cette occasion, demandé à la DPMA qu'elle s'applique ces règles à elle même notamment pour le relogement du pôle social dans la Sarthe où le CHS ainsi que les acteurs ont été évincés des prises de décision.**

**La marche forcée vers la réforme modernisation des directions au plan local amène à faire fi des consultations en amont des IHS et médecins de prévention et oublie allégrement les agents.**

## III-BUDGET 2003

L'augmentation est de ...58 euros ! (Rappel en 2002 l'augmentation était de +304.898,03 euros)

Le montant de la dotation globale s'élève à 19.033.318 millions d'euros (19.033.260 en 2002) sans la traditionnelle distinction fonctionnement/investissement (tout en fonctionnement suite à la globalisation des crédits).

**La Fédération a clairement condamné cette stagnation des moyens (cf. notre position développée dans la lettre 10 et reprise en déclaration liminaire)**

**Comme en 2002, nous pensons qu'il faut un véritable état des lieux et réfléchir à une répartition des crédits qui tienne compte non seulement des effectifs mais aussi de ce qu'il reste à faire en termes de mises aux normes.**



Ne faut-il pas reconsidérer la dotation des CHS Spéciaux où il existe des risques spécifiques et qui ne bénéficient pas d'une dotation minimale comme certains CHSDI à effectifs inférieurs à 428 ?

**Nous avons réitéré nos réserves quant à la globalisation des crédits qui pourrait conduire à une baisse notable des crédits de fonctionnement et donc à une baisse des actions de formation.**

Un bilan devra être tiré suite à ces nouvelles dispositions.

**Avec les autres fédérations, nous demandons à connaître des opérations financées par l'enveloppe allouée aux projets CHSM et, en particulier, l'ergonomie.**

La DPMA nous informera au fur à mesure.

**Suivit un mauvais remake de l'an dernier avec une remarque similaire concernant les importantes variations d'effectifs dans bon nombre de départements entre 2001 et 2002 pour lesquelles nous avons, de nouveau, demandé des explications qui pourraient figurer en annexe de la note sur les crédits afin d'éviter les retards de délégation de crédits rencontrés en 2002.**

**Nouvel embarras de la DPMA qui ne peut que prendre acte des chiffres des directions qui ont, dans certains départements, rectifié des « erreurs de calculs » (sic !)**

**Cela ne fait quand même pas très sérieux !**

**Nous vous invitons donc à vérifier les chiffres**



**des effectifs servant de base au calcul de votre dotation budgétaire et à nous signaler d'éventuels problèmes dans vos CHS.**

#### **IV Bilan des formations**

Venant conforter nos remarques antérieurement faites, les conclusions du cabinet ayant assuré l'essentiel de la formation mettent l'accent sur :

- La faible participation de la « parité administrative » trop occupée ou ne souhaitant pas mélanger les torchons et les serviettes ? (commentaire libre de notre délégation)

La DPMA, après avoir fait une proposition d'un stage plus court pour eux (refus des fédérations) va réfléchir à la façon de les « motiver » pour les prochaines sessions.

- Le décalage entre ce qui est préconisé et les réalités de terrain : ainsi de la quasi absence de programme de prévention, la définition des priorités d'actions à partir des demandes des directions ou la difficulté de l'analyse des risques.
- Demande d'une présence plus importante du bureau 2B chargé des questions hygiène et sécurité.

- Des interrogations sur la durée du stage

A noter l'intérêt souligné par les participants d'un stage regroupant anciens et nouveaux élus

#### **V. Questions diverses**

**Secrétaires animateurs et ARMP : comme nous l'avons déjà souligné, l'implantation de secrétaires sur l'ensemble des départements et d'assistants régionaux à la médecine de prévention au chef lieu de région se heurtent toujours au fait que les agents de centrale préfèrent certains endroits à d'autres...**

Malgré la publicité des postes dans les départements afin de pourvoir les postes vacants en sollicitant les agents des services déconcentrés, certains départements importants comme le Nord ou le Pas de Calais attendent encore leur secrétaire animateur.

- **point sur l'immeuble Beaulieu à Nantes**

Après l'évocation de ce point lors du dernier CHSM, il avait été acté la réunion du comité de pilotage composé d'un représentant de Loire Atlantique par fédération le 17.1.2003.

Dés le 21, nous en avons le compte rendu par F. JUDAS qui suit de près ce dossier.

- Des certificats d'exposition seront remis aux agents ayant séjourné sur ce site après avis de la CNIL quant à l'utilisation des fichiers (plus de 1600 agents sont concernés) Ainsi que des attestations sur demande des veuves des collègues décédés (avancerions nous sur la reconnaissance de maladies professionnelles ?).
- étude épidémiologique relancée avec appel d'offres après refus de l'INVS de mener cette étude : une nouvelle réunion du comité de pilotage fera le point avant l'été et au plus tard au mois de Juin.

A noter que FO, absent localement et ministériellement, a essayé de récupérer le bébé et s'est fait proprement renvoyé dans ses buts par la DPMA.

Nous devrions avoir connaissance du cahier des charges pour l'appel d'offres car une attention particulière doit être apportée au choix opéré au vu des liens entretenus par certaines entreprise avec celles agissant sur l'amiante.

- point sur le suivi médical des personnels

**A l'occasion de ce point sur l'amiante, nous avons évoqué le cas de Marseille et Sens avec découverte d'amiante dans des bâtiments antérieurement occupés par les agents.**

**La CGT réaffirme la nécessité de mise en application des dispositions du décret de 2001 modifiant celui de 1996 et étendant la recherche d'amiante à d'autres matériaux.**



## suites de la généralisation de la saisie directe dans les DRIRE

Suite à notre demande lors du dernier CHSM, un point a été fait par la DARPMI qui s'est félicitée de l'intervention de l'ergonome ! (imposé par les fédérations avant généralisation de la saisie directe en 2000 ! cf. lettre 2).

Le vœu adopté à l'époque « mettait en évidence la nécessité de correctifs au niveau du logiciel et la question du nombre de véhicules à inspecter dans les CCV qui restait élevé au regard des sujétions liées à la mise en œuvre de la saisie directe ».

La DARPMI, faisant état de réunions de divers groupes de travail en 2001 et 2002 (dont nous attendons les comptes rendus) a indiqué avoir pris en compte ces éléments et travaillé sur :

- .l'ergonomie des logiciels
- . le cursus de formation
- . les textes réglementaires régissant les visites techniques dans les différents pays d'Europe.

un accord sur ces points - ainsi que le temps de visite- a été obtenu avec les organisations syndicales après consultation « officieuse » de celles-ci.

La CGT, lors du groupe de travail DRIRE, a refusé de se prêter à ce jeu...

Bref, un CHSM riche qui démontre la nécessité de maintenir au moins trois réunions par an et des groupes de travail !

Bonne lecture à tous et tous nos vœux 2003 de la part de la délégation.

**FINANCES-CGT**

## **COMMISSION DE SUIVI TRAVAIL SUR ECRAN**

**10.12.2002**

Le 10 Décembre 2002 s'est tenue la première réunion de la Commission de Suivi Travail sur écran avec la participation de deux représentants par fédération (F. PUYOO-HIALLE et B.PICARD pour la CGT) et les personnes dite qualifiées.

Dans de nombreux comptes rendus (cf. lettre CHSM1 et surtout la lettre 5 qui reprend nos principales interventions ), nous avons eu l'occasion d'aborder ce point et regretter l'absence de prise en compte par le terrain du document « dispositif travail sur écran » et de discussions dans les CHS et CTPD.

La réunion de cette commission avait plusieurs objectifs en lien avec la concertation des directions à réseau :

- identifier les obstacles rencontrés, les avancées déjà réalisées et les projets en cours ainsi que définir les publics cibles susceptibles d'être informés, sensibilisés ou formés
- de concevoir et de mettre en place des déclinaisons pratiques, sensibilisations ou formations adaptées à chacun des publics visés.

Tels étaient les termes du « contrat » passé entre la DPMA et les directions.

Après une longue présentation de leurs réalisations par les directions, la discussion s'est organisée autour de plusieurs points :

### **1) Implication des directions, CTP, organisation des services et alternance**

Nous disposons donc, pour la première fois, d'un état des lieux de ce qui se fait en matière de travail sur écran dans chacune des directions (cet état devrait être diffusé aux CHS en annexe de la note d'orientation).

Nous avons apprécié positivement ce travail tout en constatant (et déplorant) l'absence de discussion sur ce point dans les CTP centraux à part l'INSEE qui a plus d'une longueur d'avance en ce domaine.

De même, nous pensons qu'il faut créer des passerelles entre les CTP locaux et les CHS pour que les différentes instances s'emparent vraiment du sujet.

L'administration a beau jeu de dire que les organisations syndicales peuvent inscrire ce point à l'ordre du jour du CTPC...

Notre délégation a particulièrement insisté sur la difficulté du travail en alternance qui doit éviter les inconvénients du travail intense sur écran, en particulier dans certains services des Impôts (secteurs d'assiette) et demander la possibilité de pauses pour les agents.

Sur ce point, on en reste à la diffusion des études dans les départements concernés..

### **2) Ergonomie des logiciels et applications développées ; aménagement des locaux**

Nous considérons que l'ergonomie nécessite une prise en compte au plus près des réalités de terrain : les IHS et médecins de prévention peuvent-ils s'acquitter de cette tâche ou ne faudrait-il pas des ergonomes au plan régional ?

A tout le moins des « correspondants en ergonomie » comme à l'INSEE.

Par ailleurs, nous pensons qu'une plus grande mutualisation des réalisations et études entreprises au plan national est à faire.

### **3) Surveillance médicale**

Nous avons réitéré notre demande d'une surveillance médicale ophtalmologique pour les agents travaillant sur écran au Ministère soit la très grande majorité des personnels.

Réponse de médecins : le travail sur écran est un sujet bien connu...

Nous nous sommes, par ailleurs, étonnés de ne pas voir grand chose sur ce point dans les fiches de direction.

Nous ferons un point particulier sur cette question lors de la prochaine réunion de la commission.

### **4) Supports d'information et fiches techniques**

La CGT considère qu'il faut engager un processus d'évaluation de la prise en compte des dispositions ministérielles qui semblent peu discutées sur le terrain.

Cette piste, usitée à l'INSEE et dans l'administration centrale, pourrait, selon la DPMA, être étendue aux autres directions.

Le volume des documents communiqués aux CHS, en particulier celui relatif au travail sur écran ou les ambiances lumineuses, n'aide pas à leur exploitation sur le terrain.

Nous incitons les CHS à se saisir de la note du 30.12.01 communiquée aux Présidents ainsi que le 3 pages qui figure sur le net ministériel (demande faite de sa diffusion lors du groupe de travail du 8/3/02 en particulier pour les secrétaires animateurs : DPMA OK).

La DPMA retient l'idée de réaliser une sorte de « boîte à outils » opérationnelle composée de fiches sur les différents thèmes relatifs à l'environnement qui sera présentée lors de la prochaine réunion de la commission.

Nous pensons que les directions pourraient s'inspirer de ce qui se fait chez « le voisin » style l'INSEE et poursuivre sur la mutualisation en ce domaine.

### **5) Actions de sensibilisation et de formation**

Nous avons demandé la formation prioritaire des gestionnaires ou responsables de site ainsi que les agents.

Sans négliger celle des ACMO et des agents travaillant de façon intensive sur écran.

Des modules de formation seront élaborés en ce sens et des sensibilisations seront proposées lors des cycles de formation initiale.

**Bref, il y a du pain sur la planche.**

**Nous aurons l'occasion de voir ce qui a avancé lors de la prochaine réunion en Automne.**

**N'hésitez pas à nous faire remonter vos initiatives en la matière !**